

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

## ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## L'ENFANCE CRIMINELLE

On s'est ému au Parlement et aussi au dehors, à la constatation de l'ascension rapide et continue de la criminalité précoce, révélée par les statistiques.

En 1830, on note 6.979 actes criminels à l'actif des mineurs de 16 à 18 ans; en 1850, 13.910; en 1860, 18.572; en 1880, 23.309; en 1900, 30.485; et enfin en 1905, 31.411.

Le mal est certain et ne peut provenir que des conditions de vie faites à l'enfance, puisque, en face de cette montée, la criminalité des adultes demeure à peu près stationnaire.

Vice de nos méthodes d'éducation, vice de nos systèmes de correction: telles sont, à n'en pas douter, les causes de ce douloureux et inquiétant phénomène.

C'est la faute de l'école sans Dieu, se hâtant de dire nos bons apôtres de sacristie — oubliant que sous l'Empire cher à leurs souvenirs, comme sous l'Ordre Moral, la progression de la criminalité précoce a été de 1880 à 1890, c'est-à-dire avant la laïcisation des écoles et aux plus beaux jours de l'application de la loi Falloux, de 9.409 unités, tandis que durant une période à peu près égale, de 1880 à 1905, on n'a compté qu'une augmentation de 8.122 affaires criminelles.

C'est, ajoute à son tour M. Méline, la faute à la loi de 1900 sur la durée de la journée de travail des enfants. Il paraît que les patrons, pour pouvoir faire travailler pendant douze heures au lieu de dix, ont chassé de leurs ateliers les enfants, si bien que les petits apprentis, devenus de petits vagabonds, n'ont pas tardé à se transformer en jeunes apaches. Il n'y a qu'un malheur à cette appréciation, c'est que les chiffres la contredisent formellement, car il se trouve que, précisément depuis l'application de la loi, il y a un ralentissement constaté de la progression de la criminalité chez les mineurs.

Voilà qui est fâcheux pour la thèse réactionnaire et qui va obliger M. Méline à trouver de meilleurs arguments pour étayer le droit du patronat à faire travailler les enfants le temps qui lui plaît, sans autre préoccupation que celle de son coffre-fort. La vérité est qu'au sortir de l'école primaire, l'enfant est trop souvent abandonné à lui-même sans surveillance et sans discipline, surtout dans les grandes villes, où il se trouve constamment exposé aux tentations, aux promiscuités malsaines et aux pernicieux exemples de la rue.

Ceux qui travaillaient onze heures hier, et dix heures aujourd'hui, embauchés, ou licenciés ne deviennent pas de petits malfaiteurs; c'est parmi les oisifs de toujours, coutumiers de l'école buissonnière, réfractaires à toute règle, sans guides et sans conseils, souvent vicieux par le milieu où ils traînent, que se recrutent ces légions de vauriens: telles la bande de « Mes bottes », dont le chef est âgé de 15 ans; celle des « Costeaux », dont le capitaine Petit Louis avait quinze ans, et celle des « Joyeux » — un nom prédestiné!

Quand l'enfant tourne mal, la faute est presque toujours imputable aux parents ou à l'Etat s'il n'intervient pas pour les déposséder de la puissance paternelle quand ils sont insouciants ou indignes, et pour se substituer à eux comme tuteur moral.

Les dossiers révèlent que la moitié des pupilles pénitentiaires n'avaient pas de famille ou n'avaient qu'une famille désorganisée. Sur 2.906 pupilles pénitentiaires en 1905, il y a 319 enfants naturels et 1.074 orphelins de père et de mère. 187 ont pour parents des vagabonds et 1.132 des gens de professions vagues sans moyens d'existence stables.

636 parents avaient subi des condamnations, et pour bonne part les enfants n'étaient que de la « graisse d'alcooliques et d'ariés ». C'est de 13 à 18 ans que l'enfant a le plus besoin de surveillance, de con-

seils et d'assistance morale, et c'est précisément la période où l'Etat semble s'en désintéresser.

Que n'impose-t-on aux enfants de cet âge — comme dans certains pays voisins — l'obligation, ou de fréquenter une école professionnelle, ou de suivre des cours de demi-temps, sous une surveillance bienveillante, mais étroite?

Tout le monde y gagnerait: l'enfant, qui deviendrait un bon ouvrier ou un contremaître expérimenté; l'Etat, dont grandirait d'autant la prospérité économique; la morale publique, qui verrait se réduire le nombre des petits bandits. Seules les prisons y perdraient une partie de leur clientèle — et ce serait tout profit.

Les écoles de réformes auraient raison des indisciplinés et les colonies pénitentiaires de ceux qui, malgré tout, auraient glissé sur la pente du crime, sous l'impulsion de leurs tares ataviques, de leurs mauvais instincts et des suggestions du milieu.

A chacun son devoir. L'Etat ne peut méconnaître le sien.

## Chambre des Députés

Séance du 22 mars 1909

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

Dès le début, M. Barthou, ministre des travaux publics, vient rectifier l'erreur involontaire qu'il a commise dans son discours de vendredi. Ce n'est pas une circulaire du 10 août, mais du 14 octobre, qui a fait disparaître le tiercement.

M. Rouanet conteste cette déclaration. Il prétend qu'aucune circulaire n'a fait disparaître les abus signalés, et développe l'interpellation qu'il a déposée sur les inexactitudes du discours de M. Barthou.

Il demande que le ministre continue à marcher dans la voie de la conciliation.

M. Barthou affirme que le tiercement a complètement disparu depuis la circulaire du 14 août 1908; il espère que le travail sera repris mardi.

M. Gauthier (de Clagny) est hostile à la grève des fonctionnaires et demande que le gouvernement affirme son autorité.

MM. Lasies, Benoist, Dumont prononcent des discours, puis M. Violette propose l'ordre du jour pur et simple.

M. Barthou repousse cet ordre du jour qui est rejeté par 319 voix contre 240.

M. Sembat dépose un ordre du jour affirmant les sympathies de la Chambre pour les grévistes.

M. Clemenceau raconte les entrevues qu'il a eues avec les grévistes: il ne leur a fait aucune promesse mais il affirme que le gouvernement saura être généreux.

L'ordre du jour Sembat est repoussé par 312 voix contre 94.

Le président annonce qu'il a reçu de MM. Delpierre et MALVY un nouvel ordre du jour:

« La Chambre, confiante dans le gouvernement, approuvant ses déclarations et repoussant toute addition... »

M. Clemenceau, président du conseil, déclare n'accepter que l'ordre du jour de MM. Delpierre et MALVY.

M. Gast se rallie à cet ordre du jour. L'ordre du jour de confiance est voté par 344 voix contre 138.

Et la séance est levée.

## Jules Lemaitre et le Catechisme

Fort heureusement, l'excellent écrivain dont la santé inspira, ces temps derniers, quelque crainte à tous les amis des Belles-Lettres est maintenant en pleine convalescence.

Il va donc pouvoir se consacrer avec une nouvelle ardeur aux idées qui, sur le tard, lui sont devenues chères. Quelques jours avant sa dernière maladie, un jeune éditeur le vint voir.

Jules Lemaitre, assis au fond d'un fauteuil, était enveloppé dans une douillette bleu-de-roi et portait au cou un foulard épinglé d'un énorme lys d'or.

Son visiteur lui exposa qu'il voulait

vulgariser dans des éditions d'un prix très modique les maîtres de notre littérature, Voltaire, Rousseau, Diderot, et il lui demanda, comme encouragement pour cette entreprise d'éducation du peuple, une ou deux lignes d'approbation.

— Education du peuple ! s'écria Jules Lemaitre en sautant sur ses pieds... Ne savez-vous donc pas, Monsieur, que je suis réactionnaire ! Oui, oui, réactionnaire... Et même beaucoup plus qu'on ne croit.

— Mais, Monsieur, réactionnaire ou non, vous devez souhaiter que le peuple s'instruise en lisant.

— Non, non, en croyant !... Toute lecture lui est nuisible... J'en excepte une pourtant, une seule... Le catéchisme !... Imprimez des catéchismes, mon cher Monsieur, et vous aurez mon appui... Mais Voltaire !... mais Rousseau !... mais Diderot !...

Et frappant sur l'épaule de l'éditeur qui regagnait la porte :

— Le catéchisme !... répétait-il, le catéchisme du diocèse de Paris

## Une bonne plaisanterie

Un monsieur, ayant toutes les apparences d'un attaché de Cabinet, se rendit l'autre semaine chez le graveur habituel du ministère de l'Intérieur et commanda des cartes ainsi libellées: « M. Georges Clemenceau vous attend à dîner le... à 8 heures, à son domicile particulier... »

Une cinquantaine de ces cartes furent envoyées à divers amis de M. Clemenceau. Les uns s'empressèrent de répondre qu'ils acceptaient l'aimable invitation, d'autres s'excusèrent. Quand M. Clemenceau reçut la première acceptation, il pensa que son correspondant était fou, mais dix suivirent, puis vingt, si bien qu'il comprit. Une enquête aussitôt ouverte lui procura même une des invitations en question.

Que faire ? Trente convives avaient accepté. Se résigner ! Et c'est pourquoi, l'autre semaine M. Clemenceau offrit un dîner à des gens qu'il n'avait jamais invités. Il raconta l'histoire au dessert et obtint un vif succès.

Mais la plaisanterie se corsa. Le mauvais plaisant vint de récidiver; le ministre de l'Intérieur reçoit de nouvelles cartes d'acceptation ! Or, il en a assez, il ne veut plus rien savoir; il a prié M. Hamard de découvrir le mauvais plaisant.

## L'ORTHOGRAPHE

On parle de réformer l'orthographe. Au temps passé, on n'avait pas de ces préoccupations-là. Dans une lettre à Villemessant, Sainte-Beuve disait :

« La génération antérieure à Mme de Maintenon, à Mme de Sévigné, écrivait les plus jolies choses et les plus raffinées dans une orthographe abominable. Ces habitudes de l'hôtel de Rambouillet, ces correspondances de la célèbre Mme de Sablé et Mme de Sablé elle-même, elles avaient, avec de très beaux esprits, une orthographe de cuisinière. Mme de Brégy, une nièce du savant Saumaire, une précieuse des plus qualifiées, auteur d'un petit volume de « Pièces galantes », félicitant un jour Mme de Sablé sur son esprit, à la fois, et sur son potage qui était en renom, trouvait le moyen de lui dire qu'elle quitterait volontiers tous les mets du plus magnifique repas de la cour pour une assiette de ce potage, à la condition de l'écouter tout en mangeant. Cela est flatteur et spirituel, mais elle l'écrivait en ces termes impossibles, dont je ne veux rien vous dérober :

« Aujourd'hui la rayne et Mme de Toss-cane vont à Saint-Clou don la nautrelle beauté sera reausée de toute la musique possible et d'un repas magnifique don je quitterois tous les gens pour une écuée non pas de nantille mes pour une de vostre potage, rien n'étant si délisieux que dan manger en vous écoutans parler. »

## Les veines

Le professeur italien Tamassia vient d'indiquer un nouveau moyen d'établir l'identité des personnes et le donne pour beaucoup plus facile à appliquer que le procédé des empreintes digitales.

Il a longuement étudié les réseaux des veines du dos de la main et a reconnu que tous présentent les différences très aisément appréciables.

Non seulement ils ne sont pas semblables sur les deux mains du même individu, mais il n'y a jamais non plus similitude pour deux individus.

Ces différences s'observent de façon frappante si on comprime le puits de l'individu en expérience, ou si on lui fait tenir la main baissée.

D'autre part, les détails de ces réseaux se fixent à merveille par la photographie, et, comme le dos de la main présente une surface observable beaucoup plus grande que le bout du doigt, les constatations probantes les identifications seront beaucoup plus rapides qu'avec la méthode actuelle de MM. Bertillon et Gallon.

## Une émule de Succi

Une jeune fille, Mlle Claire Serval, est soumise, à l'hôpital royal de la Charité, à Berlin, à une curieuse expérience de jeûne.

Ayant soutenu que nombre de maladies sont susceptibles de guérison par la privation de nourriture et de boisson, elle s'offrit à subir un jeûne prolongé.

Elle est actuellement enfermée dans une cage de verre où l'air lui est fourni par un moteur. Depuis dix jours, elle n'a pris ni nourriture, ni boisson; son teint reste cependant rosé, et elle ne paraît nullement souffrir de l'épreuve. Elle a cependant perdu quelques livres de son poids. Hier, pour la première fois, elle a bu une petite quantité d'eau minérale. Elle compte passer ainsi quarante jours.

## Le malin terrassier

Un terrassier, natif de Gascogne, devait creuser un puits.

Une dizaine de mètres étaient déjà percés, lorsque, en arrivant, un matin, à son travail, il s'aperçut que la terre qu'il avait tirée s'était éboulée et avait comblé le trou.

Il regarda attentivement autour de lui et, n'apercevant personne, il retira sa veste et son chapeau, les posa soigneusement près de lui, se glissa sous les broussailles qui étaient aux environs et attendit les événements.

Quelques instants après, des paysans allant à leur travail virent le puits comblé et aperçurent la veste et le chapeau tout près. Ils en conclurent que le Gascon était enseveli au fond de l'excavation et se mirent en devoir d'enlever la terre éboulée.

Comme ils atteignaient le fond, le malin terrassier sortit de sa cachette et remercia les travailleurs de l'avoir dispensé d'une tâche pénible.

## INFORMATIONS

### Au Maroc

Suivant les dernières nouvelles de Fez, une légère détente s'est produite dans la situation générale.

Le mauvais temps a fait ajourner au 12 la réception officielle du ministre d'Espagne par le sultan.

Il est de nouveau question, dans les milieux officiels indigènes, du prochain départ du sultan pour Rabat, mais cette nouvelle est accueillie avec scepticisme.

On fait des préparatifs à l'ambassade de France pour un grand dîner en l'honneur du ministre d'Espagne.

Le major Belliot, de la mission militaire française, a été présenté au sultan par le commandant Mangin.

### Les allées et venues du Rogui

Bou-Hamara a quitté Ain-Tfaza pour s'avancer de quelques kilomètres vers les Hyaina. Il a avec lui un millier d'hommes, dont deux cents cavaliers, deux canons de montagne se chargeant par la culasse et un vieil obusier. Les soldats, mal payés, désertent en grand nombre.

En résumé, malgré les exagérations qui circulent en ville, le rogui ne constituait pas un danger sérieux et ne menaçait pas la capitale.

### La Crise Orientale

La tension que l'on attendait dans les cercles gouvernementaux devoir se produire en raison de la nouvelle note austro-hongroise, a cessé presque complètement à la suite des nouvelles des journaux étrangers qui annoncent l'imminente représentation amicale des grandes puissances.

A Belgrade, toute inquiétude au sujet d'une démarche directe et énergique de l'Autriche-Hongrie a cédé à une grande confiance dans l'intervention médiatrice des puissances.

La Serbie, animée d'un sincère amour de la paix, suivra tous les conseils compatibles avec la dignité d'un Etat indépendant. Une telle attitude des puissances dispenserait la Serbie de la nécessité d'entrer en discussion directe quelconque avec l'Autriche-Hongrie, ce qui écarterait le plus grand danger de la perturbation de la paix.

### La question du Sandjak

Selon un télégramme de Constantinople, le ministre par intérim des affaires étrangères de Turquie, a déclaré qu'il ne pouvait être question de la cession ou de la neutralisation d'une partie du territoire de Novibazar. Les grandes puissances elles-mêmes n'y consentiraient pas.

Le conseil des ministres aurait confirmé l'interdiction du transit des armes à destination de la Serbie, afin de ne pas contribuer à augmenter l'agitation des esprits en Serbie.

« La Turquie, a ajouté le ministre, n'a pas jugé nécessaire de prendre des mesures militaires. »

Une force suffisante de troupes se trouve dans le territoire menacé. La situation est grave, mais il faut espérer une solution pacifique des échanges de notes qui se poursuivent.

### M. Fallières dans le Var

Le Conseil général du Var s'est réuni en séance privée pour inviter le président de la République à visiter le chef-lieu du Var, lors de son voyage à Nice, en avril prochain.

Le préfet a fait connaître au Conseil, que le président de la République partira de Nice le 21 avril, à 1 h. 30 de l'après-midi, en automobile. Il s'arrêtera à Saint-Raphaël, Frejus, Puget-sur-Argens, Le Muy, Trans et arrivera à Draguignan à 5 heures du soir, pour en repartir à 6 h. 30, et reprendre son train aux Arcs.

### Les fêtes d'Agen

M. Georges Delpech, maire d'Agen, accompagné des sénateurs et députés du Lot-et-Garonne, s'est rendu auprès de MM. Doumergue, ministre de l'Instruction publique, et Barthou, ministre des travaux publics, pour les inviter, au nom de la ville d'Agen, à la cérémonie de l'inauguration du théâtre et de l'hôtel des postes.

MM. Barthou et Doumergue ont accepté l'invitation pour le 27 juin.

### La grève des P. T. T.

#### Les secours affluent à l'A. G.

Le président du Comité de grève, qui siège en permanence au siège de l'Association générale des agents des P. T. T. aux Sociétés savantes, rue Danton, a fait la communication suivante qui résume une partie des événements de la journée :

« Les adresses de sympathie et les concours pécuniaires nous arrivent de toutes parts; nous avons reçu dans la

journée 500 fr. du Syndicat des ouvriers et employés de la manufacture des tabacs d'Issy-les-Moulineaux, 50 fr. de la Chambre syndicale de la chapellerie de Paris, 100 fr. de l'Union syndicale des gaziers de Paris et de la Seine, 140 fr. des élèves de l'École normale supérieure, 50 fr. du Syndicat des employés de la Bourse du travail, 100 fr. de l'Association générale des préposés des tabacs et allumettes, 50 fr. des allumettiers de Trélazé, 50 fr. des machines élévatoires, 100 fr. du groupe de l'Ain de l'A. G. des agents des P. T. T., 110 fr. des travailleurs du gaz. Nous avons envoyé, ce soir même, un délégué à Liverpool pour aller y chercher le produit de la collecte de nos camarades anglais. Vous pouvez ajouter que le mouvement en faveur de la grève est complet à Marseille et s'accroît à Bordeaux; qu'enfin les expéditionnaires du service de nuit interurbain de Gutenberg, ont quitté le service ce soir, à 10 h. 30. »

### Autres Syndicats

Le Syndicat des employés des monnaies et médailles ainsi que le comité fédéral de l'Union des travailleurs de l'Etat, réunis ce soir, ont décidé de décréter la grève de leurs corporations si la défense du prolétariat administratif l'exige.

### Les « Jaunes »

L'Association générale des sous-agents des postes, considérée par les facteurs syndiqués comme une organisation « jaune », vient d'adresser à M. Simyan une lettre qui se termine ainsi :

L'Association générale des sous-agents des postes et télégraphes de France et des colonies, qui a toujours déclaré qu'elle plaçait la fidélité à ses obligations professionnelles au-dessus de tout, prend sous sa propre responsabilité le courage de vous demander, monsieur le sous-secrétaire d'Etat, au nom de ses 30 000 adhérents, au nom de notre attachement à la République, au nom encore de la bonne marche du service de notre administration, maintenant que vous avez la confiance du pays, d'oublier le passé, d'oublier les principes qui ne sont plus en cause et de faire les sacrifices nécessaires pour amener la paix génératrice d'ordre et de travail.

Sac de lettres du roi Edouard disparu

On assure de bonne source que les autorités postales françaises et anglaises font rechercher activement un sac de lettres et documents adressé mardi dernier de Londres au duc de Lancaster, pseudonyme du roi Edouard, sac qui, quoique confié à un employé spécial, semble avoir disparu mystérieusement en cours de route.

### Sabotage

Depuis le 18 courant, certains signaux de la gare de Fontainebleau restaient obstinément fermés. Plus de soixante-dix trains ont dû être bloqués en gare, et les retards subis ont été considérables. Ce n'est qu'hier soir que le contrôleur Muguet a constaté sur un poteau le mélange du fil télégraphique de l'Etat avec un des fils des communications électriques des postes de block-system de la gare, à proximité du pont de Valvins. Les deux fils avaient été reliés par malveillance au moyen d'une ligature faite avec du fil de fer. Il en est résulté que les communications électriques pour les annonces des trains ont cessé de fonctionner entre les postes du block de gare et celui du kilomètre 50-121, de 5 h. 40 du soir, le 18 courant, jusqu'à 8 heures du matin, le 19, et de midi 35 de cette dernière date à 4 h. 20 du soir. Par suite, il y a eu perturbation dans la marche des trains entre ces deux postes et dans les deux sens pendant tout le temps du mélange, ce qui pouvait provoquer de graves accidents.

### La Journée

On a constaté une rentrée plus sensible au Central télégraphique et dans les divers bureaux du quartier. A la relève de onze heures, rue de Grenelle, les chiffres des retraits ont été d,

205 hommes et 260 dames, chiffres sensiblement supérieurs à ceux des jours précédents. Il est à noter, en outre, qu'il s'agit ici de la première brigade.

A la relève de sept heures, les rentrées avaient été également nombreuses ; mais si le nombre des agents a augmenté, il n'en est pas de même du rendement, qui continue à rester à peu près nul, parce que le nombre des lignes en bon état est insuffisant. Il y a, en effet, à l'heure actuelle, un grand nombre de lignes dérangées, non par sabotage, mais par suite du manque d'entretien résultant de la grève des ouvriers des lignes.

#### A l'index

Les postiers qui travaillent habituellement au central, déjeunent dans trois ou quatre restaurants du voisinage où ils prennent pension. Quelques grévistes ont fait des démarches auprès des patrons de ces divers restaurants pour les engager à ne plus recevoir chez eux ceux qui n'ont pas fait grève. Comme ces derniers sont l'infime minorité, les restaurateurs les ont avertis d'avoir à quitter leur maison à la fin du mois.

#### Contre la grève

Voici quelle a été la décomposition du scrutin du comité de la grève, hier, au sujet de la reprise du travail, après l'entrevue des délégués avec M. Clemenceau : 32 agents pour la reprise, 14 contre ; 6 sous-agents pour, 6 contre ; 16 ouvriers des lignes pour, 4 contre ; soit 54 pour, 24 contre.

Cette décision a été accueillie par les huées de l'Assemblée qui nomme un nouveau comité : Ce comité fut reçu dans la soirée par M. Clemenceau qui fit les mêmes déclarations que celles qu'il avait faites le matin.

#### Décision ajournée

A sept heures, le meeting est levé au milieu d'une telle effervescence qu'aucun ordre du jour ne peut être voté, et que l'on décide qu'un nouveau meeting doit avoir lieu mardi matin.

D'ici là, les grévistes seront à même de contrôler par l'Officiel les déclarations faites dans la journée à la Chambre par M. Barthou et M. Clemenceau, et qui pourraient ne pas concorder avec le récit fait par la délégation à la séance de l'après-midi. La foule s'écoule aux cris de : « Vive la grève ! » L'impression générale est que l'assistance est favorable à la continuation de la grève.

### Petites Nouvelles

Le Président de la République a commué en la peine des travaux forcés à perpétuité la peine de mort prononcée pour assassinat, le 24 décembre 1908, par la cour d'assises de la Seine, contre Louis Stievenard.

L'équipage du bateau « Florazel » parti pour la chasse aux phoques en a tué 30 000 : celui de l'« Eagle », 20 000.

M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, s'est rendu à Compiègne : il a visité les casernes où sévit l'épisode de méningite cérébro-spinale.

On mande de la Haute-Guinée que M. Bastié, administrateur des colonies à Kora, près Pita a été assassiné, ce meurtre serait l'acte d'un fou.

On a arrêté deux individus à Verdun, sous l'inculpation d'espionnage.

La neige tombe sans discontinuer dans la région de Remiremont. L'épaisseur de la couche de neige atteint deux mètres.

Une explosion s'est produite aux charbonnages des Sunnyssode (Indiana) : 37 mineurs ont été ensevelis ; 2 seulement ont été sauvés.

## CHRONIQUE LOCALE

### L'impôt sur le revenu

Scalps, du Quercinois, se déclare en veine de révélations !

Il annonce pour très prochainement une étude spéciale par laquelle il prouvera que nos députés radicaux poursuivent la ruine du pays.

Samedi il prend à partie notre ami, le jeune et si distingué député de Gourdon, L.-J. Malvy, qui aurait, affirme Scalps, sacrifié à ses ambitions personnelles, les intérêts généraux du pays, en votant — sans réserves — l'impôt sur le revenu.

Que Scalps ne soit pas partisan de l'impôt sur le revenu, il n'y a là rien d'anormal : tous ses amis de droite, ont combattu jusqu'au bout la grande réforme démocratique et c'est bien la moindre des choses que Scalps après le vote de la loi, tente de la discuter encore, voire de la discréditer.

Mais Scalps peut se presser d'établir un courant d'opinion contre la réforme, car le difficile sera de faire croire à nos campagnards que l'impôt sur le revenu, lorsqu'il sera appliqué, va à l'encontre de leurs intérêts.

Nos populations rurales reconnaîtront au contraire, que le Parlement n'a sacrifié aucun de leurs intérêts et partant, elle, sauront gré aux députés d'avoir — sans réserves — défendu, voté le projet de loi.

Et MM. Malvy et Bécays sont de ceux-là.

L. B.

#### Votes de nos députés

Sur l'affichage du discours de M. le ministre des travaux publics dans la séance du 19 mars, nos députés ont voté :

Pour : MM. Bécays, Malvy et Munin-Bourdin.

Par 307 voix contre 138, la Chambre a adopté.

Sur l'ordre du jour de confiance présenté par M. Joseph Reinach, réprochant les grèves des fonctionnaires et approuvant les déclarations du gouvernement, nos députés ont voté :

Pour : MM. Bécays, Malvy et Munin-Bourdin.

La Chambre a adopté par 363 voix contre 211.

#### Les territoriaux

Les territoriaux du 131<sup>e</sup> qui étaient cantonnés à Mercuès, Espère, Caillac, depuis samedi, sont rentrés à Cahors lundi soir à 5 heures, après avoir exécuté des manœuvres de garnison, de concert avec le 7<sup>e</sup>.

C'est par une pluie battante qu'ils ont réintégré les divers cantonnements de Cahors qu'à notre avis, on n'aurait pas dû leur faire quitter.

Mardi, en raison des fatigues endurées et du mauvais temps, les territoriaux ont eu repos.

Les territoriaux partiront mercredi matin pour les Mazuts où ils exécuteront des manœuvres avec le 7<sup>e</sup>. Ils rentreront dans la soirée à Cahors.

Les territoriaux du 131<sup>e</sup> seront libérés jeudi matin.

#### Au Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a rendu les décisions suivantes :

Requête du sieur Mage contre un arrêté en date du 3 juin 1908 pour lequel le Conseil de préfecture du Lot a annulé son élection comme membre du conseil municipal de la commune de Saint-Bressou, section de Mialet.

L'élection du sieur Vilhes est annulée ; l'arrêt est réformé.

Requête des sieurs Destruel et

consorts contre un arrêté en date du 5 juin 1908 par lequel le conseil de préfecture du Lot a rejeté leurs protestations contre les élections municipales qui ont eu lieu le 3 mai 1908 dans la commune de Saint-Bressou.

L'arrêté est annulé, l'élection des sieurs Périé et Greffail est annulée.

#### Ponts et Chaussées

Un congé d'un mois à partir du 1<sup>er</sup> mars 1909 est accordé avec traitement entier, pour raison de santé, à M. Meynard Raoul, commis stagiaire des Ponts et Chaussées, attaché dans le département du Lot, au service ordinaire.

#### Veloce-Sport Cadurcien

Les membres du veloce-sport cadurcien sont priés d'assister à l'Assemblée Générale de la Société qui aura lieu le mardi 23 mars 1909, à huit heures et demie, au Siège du Club.

#### Ordre du jour :

Fixation de la date du Banquet ;  
Projet pour 1909.

#### Contributions Indirectes

L'Officiel publie le relevé par département de la statistique mensuelle des quantités de vins enlevées de chez les récoltants et des stocks restant chez les marchands de vins pendant le mois de février 1909.

Voici pour le Lot, les résultats de cette statistique :

Quantités de vins sorties des chais des récoltants : 18 876 hectolitres.

Antérieurs, depuis le commencement de la campagne (1<sup>er</sup> septembre 1908) : 97 280 hectolitres.

Total : 116 156 hectolitres.

Stock commercial à la fin de février 1909 : 9 546 hectolitres.

#### Concours de chevaux de selle

Un concours pour chevaux de selle hongres et pouliches de trois ans, présentés montés, aura lieu à Montauban le jeudi 15 avril 1909, sur l'esplanade de la Halle.

Pour être admis à ce concours, les animaux présentés doivent :

Etre nés et être élevés dans les départements des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne, du Gers, de l'Ariège, des Basses-Pyrénées, des Landes, du Lot-et-Garonne, du Tarn-et-Garonne, du Lot, de la Gironde et de la Dordogne.

Les primes seront réparties ainsi qu'il suit :

Chevaux hongres et pouliches de trois ans, de pur sang, arabes ou anglo-arabes, et de demi-sang, comptant au moins 25 0/0 d'arabe, taille 1 m. 45 et au-dessus : 5 primes de 500 francs, 2 de 400 francs, 2 de 350 francs, 6 de 300 francs, 5 de 250 francs, 4 de 200 francs, et une de 150 francs, soit 25 primes pour 8 000 francs.

Chaque concurrent, en se faisant inscrire devra déposer :

Un mandat-poste de 5 francs au nom de M. le Directeur du dépôt d'étalons de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).

Les engagements seront reçus par le directeur du dépôt d'étalons de Villeneuve-sur-Lot, jusqu'au jeudi 1<sup>er</sup> avril, à dix heures du matin.

#### Conseil de préfecture

Le Conseil de préfecture du Lot se réunira le 26 mars à 10 heures du matin. Il statuera sur les affaires suivantes :

Le sieur Tailhade de Castelfranc contre l'élection de l'adjoint au maire.

— Protestation.

La société anonyme hydro-électrique du Périgord, par M. Deffarges, ingénieur, contre l'administration des contributions directes. — Biens de mainmorte. — Demande en décharge.

Les Ursulines de Souceyrac, par M. Lafon, contre l'administration des contributions directes. — Demande en réduction.

Le sieur Barrat, de Prayssac, contre l'administration des contributions directes. — Patente. — Demande en réduction.

Mme de Lamberterie, veuve d'Arinsac, de Montvalent, contre le service hydraulique. Ruissseau. — Curage. — Demande en dégrèvement de baux et paiement d'indemnité.

Le sieur Marbouty, entrepreneur à Biars, contre la commune de Glanes. — Travaux d'adduction d'eau. — Règlement du décompte.

#### Legs Grandou

M. Grandou, ancien entrepreneur de travaux publics, originaire de Martel, a légué au département du Lot une somme de 20 000 francs dont les revenus doivent servir à la création de trois prix (un par arrondissement) à donner annuellement et à perpétuité à trois tuteurs ou tutrices qui auront le mieux rempli leurs devoirs dans la direction de l'avenir de leurs pupilles et dans l'administration de leurs biens en tenant compte des embarras de la situation pécuniaire.

C'est au Conseil général qu'incombe le soin de faire, tous les ans, l'attribution des trois prix.

Dans sa prochaine session, l'assemblée départementale aura à attribuer les trois prix de 1909 et 11 prix des années antérieures et non distribués faute de candidats.

Les demandes doivent être adressées au Préfet.

Elles devront être appuyées de pièces faisant connaître l'importance et la situation de fortune des pupilles au moment où ils sont devenus orphelins ; la durée de la minorité ; l'importance de la fortune à la majorité ; la carrière embrassée par les pupilles ; les embarras de la tutelle ; les frais exposés pour l'instruction et l'éducation des mineurs, etc., etc. Toutes les pièces produites doivent être certifiées véritables par les maires.

#### Tribunal correctionnel

Audience du 22 mars 1908

DELIT DE CHASSE

Trois chasseurs pris en flagrant délit de braconnage sont condamnés à 25 fr. d'amende.

EXERCICE ILLÉGAL DE LA MÉDECINE  
Viguiet Jean, dit Camisole, 68 ans, est cultivateur et habite la commune de Cours.

Depuis de nombreuses années, Camisole exerce ses talents de rebouteur au détriment des membres fracturés de ses compatriotes.

Néanmoins, sa réputation de guérisseur était grande dans la contrée et c'était de loin, de bien loin qu'on appelait Camisole pour donner ses soins au pauvre diable qui s'était cassé une jambe ou un bras.

Du reste, Camisole avait conscience de sa valeur, car ce n'était pas pour rien qu'il consentait à soigner ses clients.

En a-t-il guéri beaucoup ? C'est possible, mais il en a estropié quelques-uns, au point que le syndicat des médecins du Lot s'est ému de la concurrence malheureuse et illégale que faisait Camisole aux docteurs.

Aussi, plainte fut portée contre le rebouteur, à la suite d'une opération qu'il tenta sur le nommé Cuquet Guillaume qui, s'étant cassé la jambe, avait fait appel à l'habile Camisole.

Cuquet est aujourd'hui estropié : il ne peut marcher qu'au moyen de béquilles, grâce aux pratiques de Camisole.

Viguiet, dit Camisole, comparait donc devant le tribunal correctionnel sous l'inculpation d'exercice illégal de la médecine.

Il est condamné à 300 fr. d'amende et à 1 fr. de dommages-intérêts envers le Syndicat des médecins du Lot que représente M<sup>e</sup> Xavier Gisbert.

#### CINÉMA PATHÉ

Programme du Jeudi 25 Mars

Serment breton, drame.  
Ingénieurs policiers, comique.  
Veilleur de nuit, drame.  
Ceinture magnétique, comique.

Entr'acte Marmitons.

Le spectre rouge, féerie coloris.  
Voleur pris au piège, comique.  
Voleurs incendiaires, drame.

Entr'acte Japonais.

La lutte pour la vie, drame.  
Le baigneur des gosses, drame.  
Un mari battu et pas content, comique.

Bonsoir.

## Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 22 Mars, 1 h. 6 s.

### Autriche et Serbie

L'Autriche refuse d'accepter la formule proposée par l'Angleterre, jugeant cette formule insuffisante et elle envoie aux puissances une nouvelle formule. On prévoit une bonne solution.

### La grève des P. T. T.

4.600 postiers réunis ce matin, à Tioli-Vaux-Hall ont voté la continuation de la grève ; ils ont envoyé une délégation à M. Clemenceau. Ils tiendront, cet après-midi un second meeting.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 23 Mars, 1 h. 29 s.

### La grève des P. T. T.

Les postiers grévistes se sont réunis en un meeting ce matin : il ont décidé de reprendre le travail aujourd'hui à 2 heures.

Les postiers grévistes chez M. Clemenceau

M. Clemenceau a reçu les délégués des postiers grévistes. M. Barthou assistait à l'entrevue avec les grévistes. Ceux-ci ont demandé le renvoi des soldats qui actuellement assurent le service. M. Clemenceau a promis de faire droit à cette demande.

### Mouvement préfectoral

Un mouvement préfectoral sera signé très prochainement. Le Préfet du Var serait nommé préfet de l'Oise.

AGENCE FOURNIER

### Arrondissement de Cahors

Luzech

Bœuf emballé. — M. Baldy rentrait des champs, samedi dernier, vers six heures du soir, avec son bœuf attelé à une charrette. Il rencontra un troupeau de moutons sur l'avenue du pont suspendu. Un agneau se détacha du troupeau et alla se réfugier malencontreusement entre les pattes du bœuf. Celui-ci partit à toute vitesse, d'autant plus effrayé que l'agneau persistait à courir entre ses jambes.

Le bœuf, de plus en plus agacé, se dirigea vers la route de la gare, traversant heureusement la longue place du

canal sans atteindre personne. Il franchit sans accroc le tournant brusque que fait la route au coin du canal et fut arrêté sans trop de difficulté en face l'épicerie Lafon.

Aucun accident ne survint, le jeune fils de M. Baldy, qui était sur la charrette, ayant pu heureusement sauter à terre sans se faire du mal.

#### Douelle

Mercuriale. — Voici les cours pratiqués à notre foire du jeudi 18 mars :

Marché aux moutons. — Place bien garnie, surtout en moutons gras pour la boucherie. Moutons de race, premier choix, de 45 à 50 fr. ; moutons moyens, de 36 à 42 fr. ; moutons communs, de 28 à 32 fr. ; brebis de race, de 47 à 50 fr. ; brebis d'élevage, de 45 à 48 fr. ; agneaux, de 24 à 25 fr. ; agneaux de lait, de 17 à 21 fr. ; chevreaux, de 4 à 5 fr., le tout la pièce.

Moutons pour la boucherie, première qualité, de 40 à 42 fr. ; deuxième qualité, de 38 à 40 fr., les 50 kilos, poids vif.

Marché à la volaille. — Baisse légère sur les cours précédents. La volaille est payée de 60 à 75 centimes le demi-kilo, suivant qualités et espèce ; pigeons, de 1 fr. 50 à 1 fr. 75 la paire ; œufs, 70 centimes la douzaine.

Marché aux porcs. — Porc gras, de 50 à 52 fr. les 50 kilos, poids vif ; porcs d'élevage, de 38 à 42 fr. ; petits porcs, de 20 à 30 fr. la pièce.

Jardinage vendu à des prix relativement élevés.

#### Vers

Foire. — Notre foire du 3<sup>e</sup> jeudi de mars a été complètement nulle. Le beau temps la favorisait cependant. Une douce température, très agréable après les neiges et les pluies du commencement de la semaine, venait annoncer l'approche du printemps. Mais les commerçants n'étaient pas accourus. Les foirails étaient pour ainsi dire vides et aucune transaction pouvant fixer un cours n'a été conclue.

Seuls, quelques marchands de truffes, d'œufs et de gateaux sillonnaient les rues. Ces diverses marchandises ont été achetées aux prix suivants :

Truffes, de 7 à 8 francs le kilo ; œufs, de 65 à 70 centimes la douzaine.

PUBLICATIONS PIERRE LAFITTE ET C<sup>o</sup>

## LA VIE AU GRAND AIR

Sommaire du n<sup>o</sup> 548 du 20 mars

La fin d'un champion, Marcel Viollette. Willie Lewis for ever, Jacques Mortane. Une victoire française à New-York. Mon Hélicoptère, Berlin.

Les championnats de France de boxe, J. Mortane.

Les demi-finales du championnat de France de Football-Rugby, L. de Fleurance. Réflexions sur le ballon rond, J. Sharp. Une course d'automobiles dans la neige, F. A. Wheel.

La Vie au grand Air commence cette semaine la publication d'une étude appelée au plus grand retentissement : La Vie et les Inventions des Frères Wright, par Victor Breyer et Robert Coquelle.

### Arrondissement de Figeac

Figeac

Compatriotes. — M. Raoul Cavarroc, docteur en droit, est nommé substitut du procureur de la République à Rodez.

M. Georges Négrier, avocat, est nommé juge suppléant rétribué à Chinon (Indre-et-Loire). Nos sincères félicitations à nos deux jeunes compatriotes.

Les nomades. — Nous avons déjà dit que le jour de notre grande foire de mars, la brigade mobile de Bordeaux, composée de M. Chalmel, sous-chef, et de trois inspecteurs, avait identifié,

FEUILLETON DU Journal du Lot 42

## LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACCONE

### Deuxième partie

II

Une singulière proposition

— La fille est riche, dit-on.

— Je le crois.

— On ne lui connaît cependant, aucune profession qui puisse expliquer cette fortune.

— C'est vrai.

— Dans cette situation la conclusion est facile à tirer.

Franck fronça les sourcils, et mille pensées pénibles vinrent l'assaillir en même temps.

Ce que lui disait M. de Compans était vraisemblable, après tout.

Cette jeune femme avait eu une existence étrange, et bien qu'elle lui eût donné quelques explications qui, dans le moment, lui avaient paru acceptables, cependant l'hésitation s'était infiltrée depuis dans son esprit et les paroles du banquier avaient pour effet de le confirmer dans ses doutes.

M. de Compans venait de se lever, un air de satisfaction profonde s'épanouissait sur ses traits, il tendit la main à Franck et la lui serra avec une bonhomie touchante.

Franck se laissait faire, sans trop savoir quel nom donner à ce qui se passait en lui.

— Allons, mon cher ami, dit M. de Compans, je ne veux pas abuser de vos instants ; je crois vous avoir dit tout ce que j'avais à vous dire, et vous m'avez, je l'espère, compris comme je désire l'être ; réfléchissez donc, ne précipitez rien, consultez-vous mûrement.

La nuit porte conseil, dit-on... eh bien ! demain vous m'apporterez le résultat de vos réflexions, et, quoi qu'il arrive, soyez certain que vous trouverez toujours en moi un père reconnaissant qui n'oubliera jamais qu'il vous doit la vie de sa fille.

Franck serra machinalement la main que lui tendait le banquier.

Malgré lui, et en dépit de la cordialité de ce dernier, il n'osait s'abandonner complètement et se tenait encore dans une réserve polie mais prudente.

— Vraiment, monsieur, répondit-il, je ne sais comment vous témoigner ma gratitude pour des bontés dont je suis confus.

Le bonheur que vous m'offrez m'eût rendu fou de joie il y a quelques semaines, aujourd'hui il m'épouvante.

Ce n'est pas que je n'en sente tout le prix ; mais quoi ! il y a en moi un sentiment dont je ne me rends pas compte et qui me fait peur. Pardonnez-moi donc, monsieur, si vous me voyez hésiter.

Le banquier l'interrompit avec bonté :

— Nous parlerons de tout cela demain, mon ami, dit-il vivement, votre hésitation, je la comprends, et la faute en est à moi qui suis venu, sans préambule, vous offrir un bonheur que j'aurais dû vous laisser demander.

Mais vous savez maintenant à quel sentiment j'obéis moi-même, vous ne doutez pas de ma sincérité ; je vous ai tout dit, vous êtes édifié de tous points, et demain je vous attendrai chez moi.

A demain donc, mon ami, et croyez que je n'ai pas de plus vil désir que de vous nommer mon fils.

Franck rougit, serra une dernière fois la main du banquier et l'accompagna jusqu'à la porte de l'appartement.

— A demain donc, dit encore M. de Compans, avant de s'éloigner.

— A demain, répondit Franck en le saluant du geste.

La conversation avait duré près d'une heure ; il n'était pas loin de dix heures. Franck rentra précipitamment en proie à mille inquiétudes, et cherchant ardemment à consulter son cœur sur l'étrange proposition que l'on venait de lui faire.

Mais son cœur resta muet.

L'image de Sylvia, subitement évoquée, sa possession même, qui lui avait paru si longtemps un rêve impossible, toute cette existence qu'il avait si souvent convoitée sous les lambris de la mansarde, tout cela était impuissant à l'attirer désormais, et son indifférence à ce sujet devenait pour lui-même une nouvelle énigme dont le mot lui échappait encore.

Il était dans une perplexité singulière et ne savait, en définitive, à quel parti s'arrêter.

Hureusement lorsqu'un vent bientôt l'arracha à ses hésitations.

Dix heures avait sonné à la pendule et la porte du salon venait de s'ouvrir.

Lopès entra.

Dés qu'il le vit, Franck courut à lui et lui tendit les mains.

Dans la situation où il se trouvait, l'arrivée de son ami était une bonne fortune.

Il reconnaissait à Lopès un grand fond de bon sens, beaucoup de dévouement, et il savait d'avance qu'il trouverait près de lui un excellent conseil.

— Eh bien ! dit Lopès d'un accent de belle humeur et sans chercher à dissimuler sa curiosité, vous avez vu le banquier.

— Il sort d'ici, répondit Franck.

— Et il vous a dit le mot de l'énigme ?

— Vous

photographié et mesuré vingt nomades, hommes, femmes et enfants ou gens sans aveu.

Parmi eux se trouvaient Manuel-Numa Amigo, mendiant espagnol, déjà condamné par le tribunal de Figeac, fait l'objet d'un arrêté d'expulsion, et deux jeunes espagnols, Fernandez et Gonzalez, âgés de 13 et 24 ans, qui ont été mis en état d'arrestation pour mendicité et vagabondage et écroués à la maison d'arrêt.

Ce n'est là qu'un commencement, car les agents de la force publique sont décidés à nous débarrasser de ces bandes qui pullulent sur toutes les routes et râlent tout ce qui leur tombe sous la main.

Nos populations sont enchantées de cette mesure énergique.

**Coup de mine.** — Joseph Besse, maçon, à Cahus, avait perforé un rocher qu'il voulait faire sauter, mais surpris par l'explosion, son visage a été abîmé, et il est probable que les yeux seront perdus. Il a été envoyé en traitement à l'hôpital de Figeac.

**Tribunal correctionnel.** — Audience du 20 mars :

Une seule affaire est appelée : Raymond Carles, 38 ans, de Fumel (Lot-et-Garonne), est poursuivi pour vagabondage. Vu ses bons antécédents, il est acquitté.

#### Cajarc

**Conseil municipal.** — Les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle de la mairie, dimanche 21 mars, à trois heures et demie du soir, en séance extraordinaire.

M. Murat est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observations.

M. l'adjoint donne connaissance au conseil d'une lettre de M. le sous-préfet invitant le conseil municipal à dresser une liste de vingt membres pour la nouvelle évaluation du revenu des propriétés non bâties ; douze membres doivent être pris dans la commune et huit forains.

Ont été désignés :

1. Membres pris dans la commune : MM. Camille Costes, Cavalié, à Cajarc ; Denis Courméda, Théophile Bousquet à Adressac ; Armélie Mazard, Prudent Roques, à Gaillac ; Jean-Louis Masbou, Antoine Carnus, au Verdier ; Jean Cassayré, à la Plagne ; Cyrien Cassayré, à Sauzet ; Cajarc-Lagarigue, à Naudy ; Louis Lafon, à Prajoux.

2. Forains : MM. Adolphe Duffour, à Marcilhac, Garrigues, dit « Pupile », à Saint-Chels ; Louis-Honoré Calmettes, à Salvagnac ; Jean Rauffet, à Gréalou ; Lézin Guilhem, à Saint-Jean-Laur ; Thimothée Pezet, à Saint-Chels ; Lacam, ancien maire, à Cadriac ; Alban Pezet, à Ussac.

La séance est levée à 4 h 45.

**Création d'un hôpital-hospice.** — Il appartient aux membres composant le bureau de bienfaisance de permettre au conseil municipal de ne pas laisser plus longtemps à l'état de mythe le projet de création d'un hôpital-hospice à Cajarc.

Pour cela, il serait à souhaiter que ledit Bureau prenne, sans plus tarder, une délibération pour offrir à la commune, en vue de la création de l'établissement hospitalier projeté, le local de l'ancien couvent désaffecté, qui se trouve aujourd'hui sa propriété et qui n'est d'ailleurs, pour lui, d'aucune utilité pratique.

Le besoin d'un établissement de cette nature se fait impérieusement sentir pour permettre de venir utilement en aide aux indigents et aussi pour faciliter comme il convient, l'application des lois si humanitaires d'assistance des 15 juillet 1893 et 14 juillet 1905.

La constitution du dossier, à l'effet d'obtenir du pari-mutuel, les fonds nécessaires à l'appropriation du couvent, nécessitera un certain temps et nous aimons à croire que MM. les membres du bureau de bienfaisance auront à cœur de ne point retarder plus longtemps la réalisation d'un projet vivement désiré par la population.

#### Lacapele-Marival

**Vol.** — Vendredi, pendant qu'on procédait à l'enterrement du curé doyen de Lacapele-Marival, Mme Fau s'étant éloignée d'une vingtaine de mètres de son bureau pour voir passer le cortège, aperçut, sortant de chez elle, un individu qui, pendant son absence, s'était copieusement approvisionné de tabacs de toute sorte.

Force lui fut, pour se faire rendre raison, d'aller quérir la gendarmerie, qui arrêta le nommé C... de la commune de Molières. Il fut trouvé porteur d'un certain nombre de paquets de tabac intacts, dont il ne put expliquer la provenance.

C... a été écroué à la gendarmerie.

#### Saint-Cirgues

**Vache sauvage.** — Il y a quelque temps, un propriétaire du village de Cayron acheta une vache. Le marché conclu, le vendeur le prévint qu'il ferait bien de ne pas la laisser en liberté, car elle était, lui dit-il, comme sauvage. En effet, le soir même elle trompa sa vigilance et lui échappa. Après trois ou quatre jours d'actives recherches, il finit bien par la retrouver, mais il lui fut im-

possible de la rattraper. Dès qu'elle voit quelqu'un, elle fuit avec rapidité et se réfugie dans les taillis les plus épais et les plus retirés de nos bois. On compte qu'au retour des herbes elle viendra dans les prés, où elle pourrait bien se mêler à d'autres bestiaux et se laisser prendre.

**Un phénomène.** — M. Louis Jauliac, demeurant à Lathélie, est propriétaire d'une jeune truie de huit mois, pesant environ 70 kilos et qui possède huit pattes. Constituée normalement à sa naissance, une curieuse transformation commença à se produire à quatre mois : on constata l'apparition de deux pattes supplémentaires bien séparées de celles de devant et dont la longueur est actuellement de 7 centimètres. Quant aux pattes supplémentaires de derrière, elles commencent à être très apparentes.

#### Saint-Céré

**Conseil municipal.** — Le conseil municipal s'est réuni jeudi soir.

Absents : MM. Delaurie, Soulaillé, Estival, Saint-Chamant, Thamié et Ayzat.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité, mais M. Gineste fait observer qu'il n'approuve ce procès-verbal qu'à la condition que les rideaux en fer et les portes qu'on a décidé de placer aux ouvertures de la halle pour la fermer afin de la convertir en salle de spectacles, de réunions, etc., ne seront utilisées que dans ces circonstances et qu'en dehors de ces cas la halle restera ouverte au public comme par le passé.

M. le président donne lecture des instructions de M. le préfet relatives aux opérations nécessaires pour déterminer le revenu net actuel des propriétés foncières non bâties, en 1909.

Le conseil dresse ensuite la liste de proposition contenant le nom de vingt personnes appelées à faire partie de la Commission de classification. Sur cette liste, M. le préfet choisira cinq classificateurs titulaires et cinq suppléants.

Le conseil approuve le règlement de la subdivision des sapeurs-pompiers.

Il fixe à 3 fr. le montant de l'indemnité journalière à accorder aux sapeurs-pompiers qui subiront une interruption de travail par suite d'accidents survenus en service d'incendie.

Il accorde 3 fr. par an à titre d'indemnité au tambour des pompiers pour l'usage de sa caisse.

Aux termes de l'article 36 de la convention du 22 août 1904, relative à l'exploitation de la ligne de tramway de Saint-Céré à la gare de Bretenoux-Biars, l'administration des postes a le droit de fixer aux voitures de l'entreprise une boîte aux lettres dont elle fera opérer la pose et la levée par ses agents.

Le conseil reconnaissant que cette boîte rendrait des services au public, demande à l'administration des postes de rétablir cette boîte mobile qui existait pendant que le service des dépêches était fait par les voitures à traction animale.

#### Bio

##### Mardoche II

Prends un siège Mardoche, à côté de Lucoste. Vous êtes là, tous deux, en face de Galba. Ce n'est pas du poison, mais le lit de Procuste que le petit Poucet va servir à Semba.

Tu voulais me trainer sur la hideuse claie Oh, jadis, les forçats, devaient se faire voir ; Mais Poucet a grandi sous son antique saie ; C'est lui qui va te faire, à sa place, l'assoir.

Tes pieds touchent en bas ; mais quel vide, à ta tête, à désespérer d'y jamais parvenir. [tête. A disant ton corps, il faut que je m'apprette ; Un savant, comme toi, doit pouvoir se grandir.

Tiens, je suis généreux. Qu'importe ta rançon ? Je veux te délivrer, sans retour de coups. Oh ! pour des vérités, je t'en dirai quelques-unes. Les injures ne sont que réponses de fous.

Rien ne t'est inconnu, pas même les mystères. Ce qui, dans ce bas monde, est crime pour autrui, N'est pour toi, pour les tiens, dans vos saints phylactères

Qu'un jouet sans valeur, qu'on brise sans ennui.

L'honneur, la dignité, sont choses méconnues. Lorsqu'il s'agit d'abattre un voisin qui grandit. On peut l'écarteler, jeter sa cendre aux nues. Si votre temple en doit retirer un profit.

Les pleurs des ennemis font tressaillir ton âme, Et tu ne fus jamais, de toi si satisfait, [âme. Que, lorsque, dans le fiel, tramant ta plume in. Tu nous dis : Pour l'Eglise, un crime est un bien.

[fait.

Tu voudrais déchirer ces pages de l'histoire Dont la Vende et l'Espagne ont connu tout le prix. Massacres et bûchers qu'un prêtre, ô sainte gloire ! Président, mitre en tête, en main, un crucifix.

Tu voudrais les briser ces tableaux de la bible, Où l'absurde se mêle à l'imbécillité. La patine du temps rend la chose impossible. Pour nous, ils sont acquis à l'immortalité.

L'Eglise n'a révélé que grandeur et puissance. Les Etats devraient être, à ses yeux, des couvents. Et, comme son prestige est un droit d'ignorance, Elle a toujours haï, du monde, les savants.

Elle peut en lancer des foudres vaticanes, Brandir son étendard, des *Te Deum*, chanter. Malgré ses interdits, le nombre des profanes, Eunuques de la nuit, ne fait qu'augmenter.

Tu les vois, reluisant d'une sainte auréole, Ces temples élevés aux coins de l'horizon. Chaque temple, pour nous, est un phare, une école. Où brille la lumière, éclairant la raison.

#### Arrondissement de Gourdon

##### Gourdon

**Le courrier de Labastide.** — Par arrêté en date du 9 mars courant, il est créé entre la gare de Gourdon et Labastide-Murat, par Saint-Cirg-Belair, Saint-Chamant et Vaillac, un cour-

rier en voiture à un ordinaire dont la marche sera ainsi réglée :

Départ de Gourdon-gare, 6 h 5 matin ; arrivée à Labastide-Murat, 9 h 5 matin.

Départ de Labastide-Murat, 7 h 30 soir ; arrivée à Gourdon-gare, 11 h soir. Le nouveau service entrera en vigueur à partir du 16 avril prochain.

**La foire.** — Assez belle, marchés suffisamment approvisionnés : les moutons pour la boucherie ont été enlevés très rapidement dans les prix de 40 à 42 fr. les 50 kilos, poids vif. Les bœufs gras à 38-40 francs les 50 kilos ; bœufs d'attelage toujours très chers.

Les porcs gras s'achètent dans les prix de 45 à 48 francs les 50 kilos, poids vif. Les porcelets sont très recherchés à 80 et 40 francs pièce.

Le marché à la volaille était bien pourvu : poules et poulets se sont vendus 0,65 à 0,75 le demi-kilo ; les œufs, 0,65 à 0,70 la douzaine.

#### Martel

**Concession de matériel scolaire.** — Par décision du 12 mars courant, M. le ministre de l'instruction publique a concédé à l'école primaire supérieure de Martel une pile de six éléments à dépoliarisant extérieur et un petit matériel de chimie.

#### Salviac

**Foire.** — Notre dernière foire n'a pas été fort importante, le temps était cependant favorable, peu de transactions, peu de monde.

Voici les cours pratiqués :

Bœufs de boucherie, 40 fr. les 50 kil. ; bœufs de travail, 900 à 1.000 fr. ; bœufs de harnais, 650 à 900 fr. ; jeunes veaux, 400 à 500 fr. la paire, vente assez facile.

Moutons, 40 à 44 fr. les 50 kilos, marché assez bien approvisionné.

Place à la volaille — Poules, 1 fr. à 1 fr. 10 la livre ; poulets, 0,75 à 0,80 le demi-kilo ; dindons, 0,70 ; lapins domestiques, 0,80 le kilo.

Chevreaux, 0,35 le demi-kilo. Les œufs, 0,70 la douzaine.

#### Souillac

**Accidents en foire.** — Vendredi, vers une heure de l'après-midi, un cheval attelé à une voiture s'est emballé sur la place de la Minoterie.

En voulant l'arrêter, son propriétaire fut renversé et pété. Un garçon d'écurie, nommé Delmon, sauta à la tête du cheval et l'arrêta dans sa course folle.

Un peu plus tard, vers quatre heures, place Laborie, deux bœufs, pris de frayeur, s'étaient échappés des mains de leur conducteur, blessant légèrement plusieurs personnes.

Un garçon boucher, nommé Lespinasse, âgé de quarante-cinq ans, parvint à la maîtriser, évitant ainsi de grands malheurs.

Nous adressons nos félicitations à ces deux hommes courageux.

#### Lacave

**Brûlé au visage.** — Le nommé Joseph Capbal, mécanicien, âgé de 29 ans, qui surveille les dynamos des grottes de Lacave, a eu la partie gauche du visage brûlée par suite d'une explosion du gazogène.

#### Gignac

**Recette burlesque.** — D'après les démarches pressantes de M. le maire et de notre dévoué et sympathique député, l'administration des contributions indirectes vient de créer une recette burlesque à Gignac.

Le citoyen Lapeyronie, président du comité radical-socialiste, vient d'être nommé titulaire de cette recette.

Nous espérons que la population gignacoise sera heureuse de cette création.

Nos remerciements à M. le maire et à notre sympathique représentant à la Chambre.

#### Bibliographie

**JOURNAL DE LA JEUNESSE.** — Sommaire de la 1894<sup>e</sup> livraison (20 Mars 1909).

Le renard de la mer, par Georges-G. Toudouze. — La puissance du travail d'un excavateur, par Daniel Bellet. — La photographie des couleurs, par Gabriel Renaudot. — Tarigassac, par Marc Le Goupils. — Vieux navires, par P. de Mériel. — Histoires de crépes, par Jean Marbel.

Abonnements, France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes. Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard St-Germain 69, Paris.

#### LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 20 Mars  
Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du Catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

#### PARTIE LITTÉRAIRE

Gaston Deschamps, Les Derniers Jours d'André Chénier. — René Doumic, Georges Sand (VII). — Le Rêve humanitaire. Pierre Leroux. Les Romains socialistes. — Juliette Adam, L'Esquisse. — Edouard Rod, Le Mouvement des idées. — Sur une biographie de Benjamin Constant. — Paul Acker, Le Soldat Bernard (VIII) (fin). — Péladan, Salor d'Hiver et Petits Salons.

Les Faits et les idées au jour le jour. — Revue des revues françaises. — La Vie

mondaine. — La Vie sportive. — La Vie financière.

#### PARTIE ILLUSTRÉE

Les conférences de littérature et d'histoire : André Chénier, d'après le portrait de J.-B. Savie, fait à Saint-Lazare le 29 messidor an II. — Marie-Joseph de Chénier, d'après Sandos. — Aimée de Coigny, la « jeune captive », par Vertmüller (1797). — Une exécution le 14 mars 1794, par Duplessis-Berteaux.

Les conférences de M. René Doumic : Pierre Leroux, d'après une photographie. — Pierre Leroux (caricature de l'époque). — Lémennais vers 1839. — Benjamin Constant, d'après le crayon original d'Eng. Deveria (1830).

Petits Salons. — « L'Union artistique » : Portrait de Mme de V... par M. Marcel Baschet. — Portrait de M. la marquise de C... par M. Maxence. — Portrait de Mme P. de C... par M. Gabriel Ferrrier. — Portrait de Mme la baronne Edmond de l'E... par M. Paul Chabas.

Actualités : Sven-Hedin, l'explorateur du Tibet, qui a été reçu solennellement, le 8 mars, par le conseil municipal de Paris et par la Sorbonne. — Aux Etats-Unis : la parade pour la prise de possession de M. Taft, le nouveau président des Etats-Unis.

L'instantané, partie illustrée de la *Revue hebdomadaire*, titre chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

#### Chronique agricole

##### Les animaux et le froid

Les animaux ne sont pas moins sensibles que l'homme aux atteintes du froid. Si nous voulons demander à nos compagnons de misère et de labeur, le maximum d'efforts, il importe que nous prenions les précautions nécessaires pour les garantir contre les frimas et les morsures de la bise.

Je glisse, en passant, sur le chien. Ce n'est guère que dans les villes qu'on s'en inquiète, et encore s'agit-il de toutous privilégiés. Certaines espèces à poils ras demandent pourtant que, tout au moins, si on ne les affuble pas d'un « complet » plus ou moins cossu, selon les ressources du propriétaire, on veuille avec soin à leur fournir pour la nuit une literie mieux garnie. A défaut de chenil, chiens de chasse, chiens de garde, devront, en cas de gel, trouver abri dans les écuries, les étables, sinon dans les habitations.

Pour l'ensemble des animaux domestiques, bétail, chevaux surtout, il faut distinguer, comme pour nous, d'ailleurs, entre le froid sec et le froid humide. Non que le froid sec soit sans danger, loin de là. Les nuits claires et sereines, avec leurs brusques abaissements de température, ont leurs perils, surtout dans les pays septentrionaux, et dans les régions de montagnes. Le bœuf, le cheval, qui vient de gravir une côte, l'hiver, est souvent couvert de sueur, si la montée a été rude surtout, et le fardéau pesant. Gara, alors, aux courants d'air, chez ces animaux qui n'ont qu'une toison bien mince pour se préserver, si on ne peut, de suite, les couvrir ou les mettre à l'abri. Cette remarque devait être faite ; mais, avec quelques précautions, on aura toujours facilement raison, en somme, d'un froid sec sans brumes, dont la pureté tend plutôt à vivifier et à regaillardir, à exciter, l'appétit chez tous les êtres, plutôt qu'à les affaiblir et à les déprimer.

Malheureusement, on ne peut en dire autant du froid humide, surtout quand la température est voisine de 0°. Les animaux ont leurs bronches aussi sensibles que les nôtres à l'action des brouillards. Le travail sous la neige ou sous une pluie glaciale leur est surtout préjudiciable, et cause fréquente d'affection des voies respiratoires ; on ne saurait trop insister sur le nombre des victimes que font, chaque hiver, les intempéries, surtout dans les fermes et les établissements dont les propriétaires et les directeurs se montrent trop peu soucieux de l'hygiène de l'écurie ou de l'étable.

Mais c'est principalement du côté du pied que se traduit l'action du froid humide chez les animaux ; inflammation, parfois gangrène plus ou moins étendue de la peau, de la couronne, du paturon ou du boulet. Souvent, la cause première en a été un coup, une blessure légère peut-être ; le froid ne vient alors que seconder une infection résultant d'une action des microbes en un point des téguments ulcérés. Parfois, aussi, la membrane qui tapisse l'intérieur de la corne du pied est insuffisante à protéger celui-ci au niveau de l'ongle. Alors, en ce point, on voit survenir une inflammation plus ou moins vive, que complique le contact de la neige et de la boue glacées.

Comment reconnaître l'approche de ces accidents pour pouvoir les prévenir et en conjurer les effets ?

Tout d'abord, c'est au niveau des parties atteintes, un épaississement, un durcissement de la peau qui se congestionne, se gonfle de sang. Un liquide clair, séreux, sanguinolent, soulève bientôt les parties superficielles de cette peau irritée, et le derme, partie profonde de la peau, se montre alors, boursoufflé, tuméfié, crevassé, ou même parfois ulcéré. C'est ainsi que peuvent se former des croûtes qui tombent, la peau semblant se détacher par fragments.

Dans ce cas, les os, les tendons, ne vont pas tarder à se montrer à leur tour dénudés, dépouillés de leurs enveloppes, surtout si les congélations des extrémités se répètent.

Je glisse, en passant encore, sur un autre genre d'accident, les embolies. On sait qu'un homme ainsi la présence d'un caillot de sang qui forme, dans un vaisseau artériel, comme un bou-

chon, empêchant d'abord l'accès du sang dans telle ou telle région du corps, jusqu'au moment où, se remettant en mouvement, il est refoulé dans les poumons, dans le cœur ou le cerveau, ce qui peut alors entraîner une mort soudaine. C'est par tout un ensemble de mesures et de précautions d'hygiène bien comprises qu'on pourra lutter victorieusement contre les conséquences du froid chez les animaux.

Tout d'abord, un tondage bien fait, qui laissera au début de l'hiver surtout, leur toison entière aux régions inférieures des membres chez tous les animaux exposés au froid. S'il faut, de toute nécessité, aérer les écuries, les étables, il faudra avec non moins de soins, y supprimer tout courant d'air, condamner au besoin, certaines ouvertures qui se font vis-à-vis, n'en laisser subsister qu'une ou deux, et encore ! Un peu d'exercice est indispensable par tous les temps, sans surmenage, et avec une nourriture sèche, jamais froide, jamais mouillée, jamais humide. Les extrémités des membres des animaux sont-elles privées de poils, les endure de goudron, de vaseline, d'huile grasse, non toutefois sans que ce goudron ait été précédé d'un nettoyage complet des sabots, des ongles avec de l'eau tiède et du savon. Contre les congélations, au début, frictions des parties atteintes à l'aide d'un linge sec, trempé dans de l'alcool ou même de l'eau-de-vie camphrée.

Les pommades antiseptiques à la glycérine, à la vaseline, sont réservées pour les cas où il y aurait des crevasses ; on pourrait même, s'il y a ulcères, cautériser au nitrate d'argent à 1/10. Le tout serait précédé de bains tièdes. J'aimerais mieux voir les intéressés s'adresser en pareil cas, au vétérinaire, comme en tous cas de coups de froid, de congestions, d'accidents pulmonaires... Surtout, en pareille occurrence, bien se garder d'approcher l'animal du feu, d'un foyer quelconque, le frictionner, le couvrir, lui faire prendre un liquide alcoolisé, s'expose au contraire, à aucun danger.

(Le Cheval). R., Médecin-vétérinaire.

#### République Française

##### MINISTÈRE DE LA GUERRE

Le 27 Mars 1909, à deux heures du soir, il sera procédé à la Mairie de Cahors, à l'adjudication de la fourniture du pain de troupe à la ration à effectuer dans la place de Cahors, du 1<sup>er</sup> Avril au 30 Septembre 1909.

Pour tous renseignements s'adresser à la Sous-Intendance Militaire de Cahors.

#### Chemin de fer d'Orléans

**Facultés données aux voyageurs pour se rendre sur l'une des plages de Bretagne desservies par le réseau d'Orléans.**

**1<sup>er</sup> Billets d'aller et retour individuels.** Ces billets de toutes classes, valables 33 jours, avec faculté de prolongation moyennant supplément, sont délivrés du Jeudi qui précède la fête des Rameaux au 31 Octobre à toutes les stations du réseau d'Orléans pour les stations suivantes :

Saint Nazaire, Pornichet, Esoublac-la-Baule, le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Quiberon, Saint-Pierre-Quiberon, Plouharnel-Carnac, Vannes, Lorient, Quimper, Concarneau, Quimper, Pont-l'Abbé, Doornenez et Châteaulin.

Réduction de 20 à 40 0/0 suivant la classe et le parcours.

**2<sup>o</sup> Billets d'aller et retour collectifs de famille, en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, délivrés, aux familles d'au moins trois personnes, de toute station du réseau à toute station du réseau située à 60 kilomètres au moins du point de départ :**

a) Saison de Printemps. — Du Jeudi qui précède la fête des Rameaux au 25 Juin. Validité : 33 jours, 2 prolongations facultatives de 15 jours moyennant supplément.

b) Saison d'Été. — Du 25 Juin au 1<sup>er</sup> Octobre. Validité : jusqu'au 5 Novembre. Réduction des aller et retour pour les 3 premières personnes, de 50 % pour la 4<sup>e</sup> et de 75 % pour la 5<sup>e</sup> et les suivantes.

Arrêts facultatifs à toutes les gares situées sur l'itinéraire.

Faculté pour le chef de famille de rentrer isolément à son point de départ. Délivrance à un ou plusieurs membres de la famille de cartes d'identité permettant au titulaire de voyager isolément à 1/2 tarif entre le point de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

#### MARCHÉ DE LA VILLETTE

Lundi 22 Mars 1909

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES		RENOVI	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	au Marché et à l'abattoir			1 <sup>re</sup> qualité	2 <sup>e</sup> qualité	3 <sup>e</sup> qualité
Bœufs.....	2.060			0,85	0,80	0,75
Vaches.....	946	724	429	0,86	0,76	0,70
Taureaux...	278			0,73	0,70	0,68
Veaux.....	1.364	1.881	195	1,12	1,06	0,90
Moutons....	18.118	6.687	2.119	1,08	1,05	1,00
Porcs.....	5.233	2.493		0,48	0,46	0,44

**OBSERVATIONS.** — Vente mauvaise sur toutes les marchandises. Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, Aveyron et Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

En outre, pour les billets de saison d'été, les membres de la famille au-dessus de 3 personnes ont la faculté d'effectuer isolément leur voyage à aller et à retour en acquittant au guichet le prix d'un billet militaire.

#### Une découverte sensationnelle à Aurillac

Une personne d'Aurillac nous apporte un nouveau témoignage sur l'efficacité de l'onguent Foster et affirme que le récit de ses succès contre les maladies de la peau, l'eczéma et les hémorroides, déjà si souvent répété dans ces colonnes, n'est que l'expression de la plus exacte vérité. Mme Goudy, 18, Avenue de la République, à Aurillac, nous dit : « J'étais atteinte depuis longtemps d'un eczéma à la jambe. Lorsque j'étais au lit, l'éprouvais des démangeaisons intolérables occasionnées par la chaleur ; aussi j'étais toujours à me gratter malgré moi et je ne reposais pas, lorsque j'entendis parler de l'efficacité de l'onguent Foster vendu à la Pharmacie Orliac, à Cahors, pour ce genre d'affections. J'en fis usage aussitôt et dès le cinquième jour les démangeaisons avaient cessé. Après deux semaines d'applications régulières soir et matin, j'étais complètement débarrassée de ce vilain mal qui m'avait causé tant de tourment. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier. »

Les hémorroides, l'eczéma et autres affections de la peau, causent un tourment affreux et déprimant ; le sommeil est troublé la nuit, les nerfs sont continuellement surexcités, l'onguent Foster calme l'irritation et l'inflammation produites par la maladie de la peau sous quelque forme qu'elle se présente : eczéma, hémorroides, varicelle globuleuse, acné, angélures et toutes démangeaisons de la peau. La première application soulage toujours et une boîte est généralement suffisante pour effectuer une cure durable. L'onguent Foster est en vente chez tous les pharmaciens, 3 fr. 50 la boîte ; 10 fr. les six ou franco contre mandat ; Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris. Dans l'intérêt de votre santé, si vous voulez avoir un bon résultat, exigez le véritable Onguent Foster et refusez toute imitation ou substitution.

— 24.

#### Bulletin Financier

Paris, 19 mars.

Dès le début, le marché a fait preuve de bonnes dispositions, favorablement impressionné par les

## VENTE AMIABLE

Le vendredi deux avril 1909, à deux heures de l'après-midi, en l'étude de M<sup>e</sup> Agar, notaire à Cahors, et par son ministère, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'un entier immeuble situé à Cahors Allées Fénelon, n° 4, composé de Maison et

Terrasse sur le devant, dépendant de la succession de Madame Boé, veuve Andurand-Rolland, sur la mise à prix de 15 000 fr.

Le cahier des charges et les titres de propriété sont déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Agar.

Pour visiter, s'adresser sur les lieux mêmes, chaque jour, de deux heures à six heures de l'après-midi.

**PLUS DE DROGUES**  
Plus de Cures coûteuses  
Le REMÈDE à tous vos maux  
EST EN VOUS-MÊMES  
Découvrez-le et apprenez  
à l'utiliser en lisant :  
**VERS LA SANTÉ  
ET LA PLEINE VIE**  
Livre de J. FIAUX dont on a dit  
"C'est une révélation" Prix 4 fr.  
Leymarie, éditeur, 42, rue St-Jacques, Paris... N. 171

**L. MAURY**  
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris  
Lauréat de l'École Dentaire de France  
Successeur de BAKER  
10, Rue du Lycée  
A côté de l'Hôtel de l'Europe (de 9 à 5 heures)  
Travail parfait  
et entièrement garanti

**A. WILCKEN**  
CHIRURGIEN-DENTISTE  
DIPLOMÉ  
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE  
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS  
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA  
ET DE  
L'ÉCOLE NORMALE  
D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h  
69, BOULEVARD GAMBETTA  
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI  
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS  
IL GARANTIT SON TRAVAIL  
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR  
LUI-MÊME  
Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

### (SERVICE D'HIVER 1908-09)

De Paris à Touloué par Cahors						De Touloué à Paris par Cahors						De Cahors à Libos																	
739		5 (1)		121		23 (3)		35		1125		42 (4)		16 (2)		1140-1128		1132 (*)		4		122		1136		700			
OMNIBUS		EXPRESS		RAPIDE		EXPRESS		DIRECT		OMNIBUS		EXPRESS		EXPRESS		OMNIBUS		DIRECT		EXPRESS		RAPIDE		OMNIBUS		OMNIBUS			
1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.		1 <sup>re</sup> class.		1 <sup>re</sup> class.		1 <sup>re</sup> class.		1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.		1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.		1 <sup>re</sup> class.		1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.		1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.		1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.		1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.		1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.		1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.					
PARIS (Orsay) dép.	—	10 14 m.	7	8 35	10 51 s.	—	—	—	—	—	—	TOULOUSE...d.	1	2 43 s.	3 18 s.	5 45 s.	8 45 s.	11 37 s.	10 16 m.	10 53	7 15	5 38 m.	—	—	—	—	—	—	
PARIS (Aust.) dép.	—	10 24	7 0	8 45 s.	11 4	—	—	—	—	—	—	MONTAUBAN d.	1 49	3 37	4 32	7 59	9 34	12 27 m.	10 53	7 15	—	—	—	—	—	—	—	—	
LIMOGES (arrivé)	3 16	4 27 s.	12 53 m.	2 45	9 1 m.	—	—	—	—	—	—	Cahorsade.....	4 1	5 20	8 42	9 57	—	—	11 33	7 56	—	—	—	—	—	—	—	—	
BRIVE... (arrivé)	6 20	6 28	12 59	2 53	9 28	—	—	—	—	—	—	Lebénac.....	—	6 9	9 25	—	—	—	12 13 s.	8 38	—	—	—	—	—	—	—	—	
Gignac-Cressensac.	6 45	7	2 41	4 34	12 23 s.	—	—	—	—	—	—	Cieureac.....	—	6 19	9 34	—	—	—	12 22	8 47	—	—	—	—	—	—	—	—	
SOULLAC arr.	7 40	7 38	—	4 50	1 12	—	—	—	—	—	—	Sept-Ponts.....	—	6 33	9 46	—	—	—	12 34	8 59	—	—	—	—	—	—	—	—	
CAZOULES.....	7 53	—	—	5 25	2 6	—	—	—	—	—	—	CAHORS. (arr.)	2 45	4 38	6 42	9 54 s.	10 35	1 23	12 42	9 7	—	—	—	—	—	—	—	—	
Lamothe-Fénelon.	8 9	—	—	5 28	2 6	—	—	—	—	—	—	CAHORS. (dép.)	2 49	4 50	7 6	15 47 m.	10 40	1 27	—	9 29	—	—	—	—	—	—	—	—	
Nozac.....	8 19	—	—	2 18	8 13	—	—	—	—	—	—	Espère.....	—	7 19	6 1	—	—	—	—	9 41	—	—	—	—	—	—	—	—	
GOURDON.....	8 31	8 8	—	2 34	8 28	—	—	—	—	—	—	St-Denis-Catus.	—	7 33	6 17	—	—	—	—	9 54	—	—	—	—	—	—	—	—	
Saint-Clair.....	8 40	—	—	2 44	9 5	—	—	—	—	—	—	Thédirac-Poyril.	—	7 47	6 33	—	—	—	—	10 7	—	—	—	—	—	—	—	—	
Dégagnac.....	8 51	—	—	2 56	9 32	—	—	—	—	—	—	Dégagnac.....	—	7 56	6 42	—	—	—	—	10 16	—	—	—	—	—	—	—	—	
Thédirac-Poyrilles.	9 2	—	—	3 5	9 42	—	—	—	—	—	—	Saint-Clair.....	—	8 6	6 53	—	—	—	—	10 25	—	—	—	—	—	—	—	—	
Saint-Denis-Catus.	9 13	—	—	3 16	9 54	—	—	—	—	—	—	GOURDON.....	—	8 21	7 10	11 22	—	—	—	10 40	—	—	—	—	—	—	—	—	
Espère.....	9 22	—	—	3 27	10 6	—	—	—	—	—	—	Nozac.....	—	8 30	7 19	—	—	—	—	10 48	—	—	—	—	—	—	—	—	
CAHORS. (arrivé)	9 32	8 47	4 11	3 47	10 29	—	—	—	—	—	—	Lamothe-Fénelon.	—	8 39	7 29	—	—	—	—	10 57	—	—	—	—	—	—	—	—	
CAHORS. (dép.)	9 41	8 53	4 15	3 57	10 40	—	—	—	—	—	—	CAZOULES.....	—	8 52	7 44	—	—	—	—	11 9	—	—	—	—	—	—	—	—	
Sept-Ponts.....	9 51	—	—	4 18	11 7	—	—	—	—	—	—	SOULLAC (d.)	3 47	5 52	9 3	7 52	11 43	—	—	11 17	—	—	—	—	—	—	—	—	
Cieureac.....	10 5	—	—	4 34	11 7	—	—	—	—	—	—	Gignac-Cressensac.	3 48	5 56	9 11	8 4	11 46	—	—	11 22	—	—	—	—	—	—	—	—	
Lebénac.....	10 12	—	—	4 42	11 7	—	—	—	—	—	—	BRIVE... (d.)	4 23	6 31	10 11	9 7	12 22 m.	2 58	—	—	11 47	—	—	—	—	—	—	—	—
CAUSSADE.....	10 45	9 35	—	4 42	11 7	—	—	—	—	—	—	PARIS (A.) arr.	12	7 6	—	—	12 29	3 4	—	12 47	—	—	—	—	—	—	—	—	
MONTAUBAN arr.	11 19	10 2	—	4 38	11 7	—	—	—	—	—	—	PARIS (O.) arr.	12 9 m.	4 45	—	—	8 47	10 32	—	10 46	—	—	—	—	—	—	—	—	
TOULOUSE... arr.	12 13	10 49	—	8 33	7 51	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8 56	10 41	—	—	—	—	—	—	—	—	

# Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

**IMPRIMEUR :**

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais  
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE  
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue  
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux  
des Associations des Anciens Elèves :  
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,  
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE,  
du Lycée Fénelon et du Lycée Molléro  
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

14 PRESSES  
INSTALLATION  
A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)  
BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

## CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

## CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS